

16.12.2009 – 10:21 Uhr

L'USS intervient auprès de la conseillère fédérale Doris Leuthard Il faut prolonger à 24 mois la durée maximale du chômage partiel

Bern (ots) -

Le chômage partiel a permis de maintenir de nombreux emplois durant l'actuelle crise. Sa prolongation à 18 mois décidée par le Conseil fédéral au 1er avril 2009 y a beaucoup contribué. Mais de nombreuses entreprises vont prochainement atteindre cette limite de 18 mois. Afin qu'elles puissent continuer à miser sur cet instrument et maintenir des emplois, une nouvelle prolongation à 24 mois de la durée maximale du chômage partiel s'impose.

L'Union syndicale suisse (USS) est intervenue aujourd'hui dans ce sens auprès de la conseillère fédérale Doris Leuthard en lui faisant parvenir un courrier lui demandant de proposer au gouvernement cette prolongation à 24 mois. L'USS fait remarquer qu'une décision rapide est importante pour les entreprises qui doivent pouvoir planifier au mieux leurs activités. Les gouvernements cantonaux de l'arc jurassien ont formulé une demande semblable.

Contact:

Union syndicale suisse

Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS (031 377 01 16 ou 079 205 69 11), et Ewald Ackermann, rédacteur de l'USS (031 377 01 09 ou 079 660 36 14), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100595562> abgerufen werden.